



202604-02

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260408-20260402-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, 8 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 19 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1^{er} Adjoint, Magali BODEREAU, 2^{ème} adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3^{ème} adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4^{ème} adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5^{ème} adjoint, Sylvie LE CARVENNEC, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Adélaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Daiven PIOGER, Didier NEVEUX, Adeline POINTIER, Lucie ARZUL, Ronan GEFFROY

Absent avec procuration :

Absent sans procuration :

Date de convocation : 31 Mars 2026

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Désignation des conseillers municipaux délégués

Après la création de 2 postes de conseillers délégués, Monsieur le Maire informe de son choix de nommer :

- Monsieur Gaëtan LE PESSOT comme conseiller délégué à la Communication – patrimoine – vie culturelle – chemins de randonnée - numérotation et dénomination des rues et parcelles (auprès de l'adjoint en charge de cette compétence)
- Monsieur Baptiste LE COZ comme conseiller délégué aux Affaires Sociales (auprès de l'adjoint en charge de cette compétence)

Il ajoute que Monsieur LE PESSOT sera en binôme avec Monsieur Jean-Paul LE CANN, adjoint en charge à la Communication – patrimoine – vie culturelle – chemins de randonnée - numérotation et dénomination des rues et parcelles et que Monsieur LE COZ sera en binôme avec Madame Céline TREDAN CABOCO en charge des Affaires Sociales.

Il ajoute que les conseillers municipaux délégués percevront une indemnité de fonction.

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCT

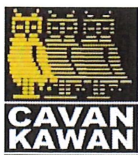
Vu la délibération du 22 Mars 2026 portant élection du Maire

Vu la délibération du 22 Mars 2026 fixant le nombre d'adjoints

Vu la délibération du 22 Mars 2026 portant élections des adjoints

Vu la délibération précédente fixant le nombre de conseillers municipaux délégués

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à des délégations de fonctions du maire à des conseillers municipaux



202604-02

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 022-212200349-20260408-20260402-DE

mairie

ti ker

- **PREND ACTE** de la nomination de Gaëtan LE PESSOT comme conseiller délégué à la Communication – patrimoine – vie culturelle – chemins de randonnée - numérotation et dénomination des rues et parcelles (auprès de l'adjoint en charge de cette compétence)
- **PREND ACTE** de la nomination de Monsieur Baptiste LE COZ comme conseiller délégué aux Affaires Sociales (auprès de l'adjoint en charge de cette compétence)

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Magali BODEREAU



Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État